



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 198 - DECEMBRE 2012

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2012345-0034 - Arrêté de délégation de signature au titre de l'article R.6147-10 du code de la santé publique	1
Arrêté N °2012353-0005 - Arrêté de délégation de signature du directeur du groupe Hôpitaux Universitaires Saint- Louis - Lariboisière- Fernand Widal en matière de marchés publics	6
Arrêté N °2012354-0015 - Arrêté de délégation de signature de M. Philippe SUDREAU, Directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Saint- Louis - Lariboisière - Fernand Widal	10
Arrêté N °2012359-0002 - Arrêté de délégation de signature - Hôpital Universitaire Necker- Enfants Malades	16
Arrêté N °2012359-0003 - Arrêté de délégation de signature du directeur du groupe hospitalier Necker- Enfants malades en matière de marchés publics	21



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012345-0034

**signé par Directeur du groupe hospitalier Avicenne Jean Verdier René Muret
le 10 Décembre 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature au titre de
l'article R.6147-10 du code de la santé
publique

**Arrêté de délégation de signature
au titre de l'article R.6147-10 du code de la santé publique**

Arrêté n° 2012-005

La directrice par intérim du groupe hospitalier Avicenne – Jean-Verdier – René Muret,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, R.6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D.6143-33 à D.6143-35,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeurial n° 2010-285 du 3 décembre 2010 DG portant nomination de Mme Dominique DE WILDE aux fonctions de directrice du groupe hospitalier Avicenne – Jean-Verdier – René Muret,

Vus les arrêtés directeuriaux et arrêtés portant affectation de cadres de direction et des personnels d'encadrement au groupe hospitalier Avicenne – Jean-Verdier – René Muret,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à **M. Frédéric ESPENEL**, adjoint à la directrice du groupe hospitalier, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique DE WILDE tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Avicenne – Jean-Verdier – René Muret, dans le champ d'attribution déterminé par l'arrêté n° 2011-0072 DG susvisé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à **Mme MARION BOUSQUIÉ**, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes A, B à l'exception du B 30° et 39°, C 8°, E 4° et 7°, G 1°, 2° et 7°, H 4° dans le champ de ses attributions et 5° de l'arrêté n° 2011-0072 DG susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion BOUSQUIÉ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- **M. Gérard SAINCRIT**, attaché d'administration hospitalière
- **Mme Michèle MALTERRE**, attachée d'administration hospitalière
- **Melle Sabine CAGNON**, chargée de mission

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à **Mme Laure WALLON**, directrice adjointe chargée de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 8°, G 1°, 2°, 5° et 7°, G 1°, 2°, 5°, 7°, 11° à G 29°, G 31°, H 4° dans le champ de ses attributions et 5° de l'arrêté n° 2011-0072 DG susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Laure WALLON**, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles elle-même reçoit délégation, à :

- **Mme Marianne FOY**, attachée d'administration hospitalière

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à **Mme Krystelle BAUTA**, chargée de mission à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 6°, C 8°, 9°, 10°, 13° et 14°, E 3°, G 4° et 6°, H 2° et 4° dans le champ de ses attributions, de l'arrêté n° 2011-0072 DG susvisé.

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée à **M. Olivier VILAIN**, directeur adjoint chargé des investissements, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 2°, 3°, 4°, 7°, 15° et 16°, H 4° dans le champ de ses attributions, de l'arrêté n° 2011-0072 DG susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Olivier VILAIN**, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- **M. Karim Tabet**, ingénieur
- **M. Arsène LOLLICHON**, ingénieur

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à **M. Dominique TROUVÉ**, directeur adjoint chargé du système d'information, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 2° et 5°, H 4° dans le champ de ses attributions, de l'arrêté n° 2011-0072 DG susvisé/

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Dominique TROUVÉ**, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- **M. Thierry PASQUELIN**, ingénieur

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée à **Mme Aurélie NEAU**, directrice adjointe chargée des achats et de la logistique, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 2°, 7°, 11°, 15° et 16°, D 2°, H 4° dans le champ de ses attributions, de l'arrêté n° 2011-0072 DG susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Aurélie NEAU**, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles elle-même reçoit délégation, à :

- **M. Philippe DEVAUCHELLE**, adjoint à la directrice adjointe chargée des achats et de la logistique
- **M. Jean-Marc LAZARDEUX**, attaché d'administration hospitalière
- **M. Bernard SERMANSON**, adjoint des cadres hospitaliers
- **M. Marcel RATIER**, technicien supérieur hospitalier

ARTICLE 8 : Délégation de signature est donnée à **Mme Sylvie LARIVEN**, directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et des droits des patients, à l'effet de signer les

actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes E 1°, 2° et 5°, H 3° et 4° dans le champ de ses attributions de l'arrêté DG n° 2011-0072 DG susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie LARIVEN, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes E 5° et H 3° spécialement pour les formalités de dépôt de plainte à :

- M. Pascal TELLE, responsable de la sécurité anti-malveillance
- M. José MONTESINOS, responsable de la sécurité anti-malveillance
- M. Daniel NABOR, adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance
- M. Abdelkrim SOUALEM, responsable de la sécurité anti-malveillance

ARTICLE 9 : Délégation de signature est donnée à M. Daniel CHICHE, directeur de l'hôpital Jean-Verdier, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes B 30°, E 1°, 2° et 5°, G 3° et 8°, H 1°, 3° et 4° dans le champ de ses attributions, I 1° de l'arrêté n° 2011-0072 DG susvisé.

En cas d'absence de M. Daniel CHICHE, délégation est donnée, pour les matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital Jean-Verdier, pendant ladite période d'intérim.

ARTICLE 10 : Délégation de signature est donnée à M. Pierre MALHERBE, directeur de l'hôpital René-Muret, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes B 30°, E 1°, 2° et 5°, G 3° et 8°, H 1°, 3° et 4° dans le champ de ses attributions, I 1° de l'arrêté n° 2011-0072 DG susvisé.

En cas d'absence de M. Pierre MALHERBE, délégation est donnée, pour les matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital René Muret, pendant ladite période d'intérim.

ARTICLE 11 : Délégation de signature est donnée à Mme Françoise ZANTMAN, coordinatrice générale des soins, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes H 4°, dans le champ de ses attributions, de l'arrêté n° 2011-0072 DG susvisé.

ARTICLE 12 : Délégation de signature est donnée à Mme Sophie BECU, directrice des soins à l'hôpital René Muret, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes H 4°, dans le champ de ses attributions, de l'arrêté n° 2011-0072 DG susvisé.

ARTICLE 13 : Conformément à l'article 3 de l'arrêté n° 2011-0072 DG susvisé, délégation de signature est donnée pour les matières énumérées aux paragraphes A à I de son article 1^{er}, dans le cadre du service de garde administrative et exclusivement en cas d'urgence ou de nécessité, à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature identifiés aux articles précédents du présent arrêté
- Mme Annick DUPIN, directrice adjointe figurant en annexe II de l'arrêté n° 2011-0072 susvisé mentionnant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier sans y être affecté pour leurs fonctions principales
- M. J-L GIBELIN, Directeur Adjoint
- M. Pascal PINGEON, ingénieur
- M. Laurent BELLANGER, cadre supérieur de santé
- M. Jacques COURTOIS, cadre supérieur de santé
- Mme Monique LE HEBEL, cadre supérieure de santé
- Mme Brigitte SEGUIN, cadre supérieure de santé
- Mme Christine NABOR-MOSSOT, assistante socio-éducative
- Mme Evelyne TRILLARD-LOURIMI, assistante médico-administrative
- Mme Christine DUFEAL, adjoint des cadres hospitaliers

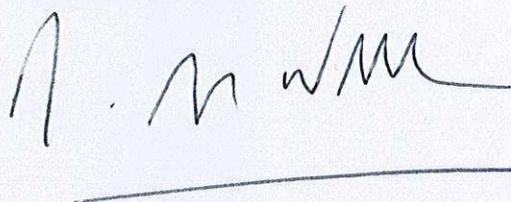
- **Mme Dalila FLICI**, adjointe des cadres hospitaliers
- **Mme Françoise GAILLARD**, adjointe des cadres hospitaliers
- **Mme Shanti LOSCO**, adjointe des cadres hospitaliers
- **Mme Diane LEVY**, attachée d'administration hospitalière
- **Mme Françoise BUET**, adjoint des cadres hospitaliers

ARTICLE 15 : L'arrêté n° 2012-001 du 17 Février 2012 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 16 : Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris.

Fait à Bobigny, le 10 Décembre 2012

La Directrice du groupe hospitalier Avicenne,
Jean-Verdier, René-Muret
Dominique DE WILDE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. M. Wilde', is written above a solid horizontal line.



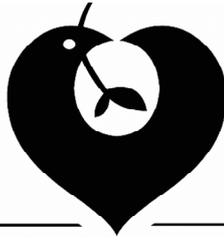
PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012353-0005

**signé par Directeur du groupe hospitalier Saint- Louis Lariboisière- Fernand Widal
le 18 Décembre 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du directeur
du groupe Hôpitaux Universitaires Saint-
Louis - Lariboisière- Fernand Widal en
matière de marchés publics



Arrêté de délégation de signature n° 2012 – 18.12.12.

Le directeur par intérim du Groupe Hospitalier Saint-Louis- Lariboisière- F Widal,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 2011-0073 DG du 9 mai 2011 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- ***Madame Sonia NEURRISSE, directrice adjointe de la qualité, des achats et de la logistique, en charge du projet du nouveau Lariboisière***
- ***Monsieur Christian NICOLAS, directeur de groupe adjoint par intérim et directeur des sites de Lariboisière et Fernand Widal***
- ***Monsieur Emmanuel RAISON, directeur du site de Saint-Louis***

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- ***Madame Magali JAOUEN-PILARD, attachée d'administration hospitalière,***
- ***Madame Marie-Claude MANOIR, attachée d'administration hospitalière,***
- ***Madame Hélène CARETTE, adjoint des cadres hospitaliers,***
- ***Monsieur Christian BOYER, ingénieur,***
- ***Monsieur Yann LE-CORGUILLE, ingénieur,***
- ***Monsieur Christian CUVILLIER, Ingénieur,***
- ***Monsieur Damien KOCIK, ingénieur***
- ***Monsieur Laurent SIWIEC, ingénieur biomédical,***
- ***Madame Fanny LASSERRE, ingénieur biomédical,***
- ***Monsieur Nicolas CAPEAU, ingénieur biomédical,***
- ***Monsieur Bernard OSADA, ingénieur,***
- ***Monsieur Bertrand RUAUD, ingénieur,***
- ***Madame Dominique LEPELTIER, adjoint des cadres hospitaliers,***
- ***Madame Anne-Marie MENARD, adjoint des cadres hospitaliers,***
- ***Madame Myriam LAUTRIC, adjoint des cadres hospitaliers,***
- ***Monsieur Philippe LECA, ingénieur informatique.***

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n°2011-0073 DG du 9 mai 2011 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : Les arrêtés de délégation de signature antérieurs relatifs aux sites de Saint-Louis, Lariboisière et F Widal sont abrogés.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police ».

Fait à Paris, le 18 décembre 2012
Philippe SUDREAU



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012354-0015

**signé par Directeur du groupe hospitalier Saint- Louis Lariboisière- Fernand Widal
le 19 Décembre 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Délégation de signature de M. Philippe
SUDREAU, Directeur par intérim des
Hôpitaux Universitaires Saint- Louis -
Lariboisière - Fernand Widal

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2012-19.12.12 GH SLS-LRB-FW

Monsieur Philippe SUDREAU, directeur par intérim des Hôpitaux universitaires SAINT-LOUIS - LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au Directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011266-0042 du 23 septembre 2011 modifiant l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG du 9 mai 2011,

Vu l'arrêté directeurial n°2010-285 DG portant nomination de M. Philippe SUDREAU aux fonctions de directeur par intérim du Groupe Hospitalier SAINT-LOUIS - LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL,

Vu l'arrêté directeurial n°2010-286 DG portant nomination des directeurs du Groupe Hospitalier SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL,

Vu les arrêtés n° 2007-0192 DG, n° 2010-0114, n° 2010-0115 et n° 2011/0289 DG portant nomination des cadres de Direction des hôpitaux SAINT-LOUIS, LARIBOISIERE et FERNAND-WIDAL,

Vu l'arrêté directeurial n° 2012214-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers et dénommant le Groupe Hospitalier SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL : Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL :

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur NICOLAS Christian**, directeur de groupe adjoint par intérim et, par ailleurs, directeur des sites Lariboisière et Fernand Widal et en charge de la direction de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche du groupe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux universitaires SAINT-LOUIS-LARIBOISIERE-FERNAND-WIDAL, dans le champ d'attribution du directeur par intérim du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072 DG modifié susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

Monsieur RAISON Emmanuel,
Directeur-adjoint chargé des ressources humaines,

à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site Saint-Louis et en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes A, B, E, G et H de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG modifié susvisé ;

Madame LAIGRE Julie,
Directrice-adjointe, adjointe au Directeur des ressources humaines, chargée des ressources humaines,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes A, B, E, G et H de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG modifié susvisé ;

Madame MICAELLI-FLENDER Laetitia,
Directrice adjointe chargée des finances,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes C, E, G et H de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG modifié susvisé ;

Monsieur BOYER Christian,
Ingénieur général, Directeur des investissements et de la maintenance,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières aux paragraphes C, D et F de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG modifié susvisé ;

Madame NEURRISSE Sonia,
Directrice adjointe, Chef de projet pour le Nouveau Lariboisière, responsable des achats et de la logistique, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, D et E de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG modifié susvisé ;

Madame OLIVIER-THOMAS Marinette,
Directrice adjointe, chargée de la performance médicale,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées au paragraphe E de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG modifié susvisé ;

Monsieur LECA Philippe,
Ingénieur en chef, directeur du système d'information,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées au paragraphe C et D de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG modifié susvisé ;

Monsieur GRAU Marcel et Madame CAUSSE Sophie
Attachés d'administration hospitalière, chargés des affaires générales ;

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes A et E de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG modifié susvisé ;

Madame CADET Danielle,
Directrice des soins, coordonnateur général des soins infirmiers,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues au paragraphe B de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG modifié susvisé.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Monsieur RAISON Emmanuel**, directeur du site Saint-Louis, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072 DG modifié susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du Groupe Hospitalier définie par le directeur du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de **Monsieur Emmanuel RAISON**, directeur chargé des ressources humaines ou de **Madame Julie LAIGRE**, adjointe au directeur chargé des ressources humaines, ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Monsieur David VAN ACKER**, attaché principal d'administration et à **Madame Claire SENE**, Attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER**, directrice chargée des affaires financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à

Madame Claire DECOUTY, attachée d'administration, **Madame Sylvie MARTINEZ**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Monsieur Christian BOYER**, directeur des investissements et de la maintenance, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Yann LE CORGUILLE**, ingénieur en chef, à **Monsieur Damien KOCIK**, ingénieur principal, à **Monsieur Nicolas CAPEAU**, ingénieur biomédical à **Monsieur Bernard OSADA**, ingénieur subdivisionnaire, à **Madame Fanny LASSERRE**, ingénieur subdivisionnaire.

En cas d'empêchement de **Madame Sonia NEURRISSE**, directrice, Chef de projet pour le Nouveau Lariboisière et responsable des achats et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Magali JAOUEN-PILARD**, attachée d'administration ou à **Madame Marie-Claude MANOIR**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Monsieur Philippe LECA**, directeur du système d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Christophe NICOLAI**, ingénieur.

En cas d'empêchement de **Monsieur Christian NICOLAS**, directeur des affaires médicales, de la stratégie et de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claude BOURGOIN**, attachée d'administration et à **Mademoiselle Stéphanie GARRIGUES**, adjoint des cadres hospitaliers ainsi qu'à **Madame Flora LINARD**, chargée de mission, pour ce qui concerne le domaine de la recherche.

En cas d'empêchement de **Madame Danielle CADET**, coordonnateur général des soins infirmiers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claire FONTA**, directrice des soins et à **Madame Florence KANIA**, directrice des soins.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de **Monsieur Christian NICOLAS**, directeur des sites de Lariboisière et Fernand Vidal, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Laetitia FLENDER, directrice chargée des affaires financières, à **Madame Julie LAIGRE**, adjointe au directeur des ressources humaines ainsi qu'à **Madame Sonia NEURRISSE**, chef de projet pour le Nouveau Lariboisière et responsable des achats et de la logistique à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Monsieur Christian NICOLAS** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Lariboisière et Fernand-Widal ;

En cas d'empêchement de **Monsieur Emmanuel RAISON**, directeur du site Saint-Louis, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Laetitia FLENDER, directrice chargée des affaires financières et du contrôle de gestion, **Madame Julie LAIGRE**, adjointe au directeur des ressources humaines ainsi qu'à **Madame Sonia NEURRISSE**, chef de projet pour le Nouveau Lariboisière et responsable des achats et de la logistique à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Monsieur Emmanuel RAISON** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site de Saint-Louis.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072 DG modifié susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Mesdames FLENDER, LAIGRE, NEURRISSE, OLIVIER-THOMAS,

Messieurs RAISON, NICOLAS,

Directeurs adjoints ;

Mesdames CADET, ROBIN,

Directrices des Soins,

Mesdames BOURGOIN, CAUSSE, DECOUTY-BERNABEU, JAOUEN-PILARD,

MARTINEZ, MANOIR, SENE,

Attachées d'administration hospitalière

Messieurs GRAU, VAN ACKER,

Attachés d'administration hospitalière ;

Madame LASSERRE,

Messieurs CAPEAU, LECA, NICOLAI,

Ingénieurs ;

Madame PETIT,

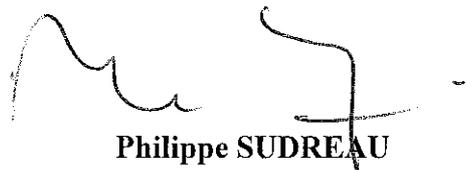
Cadre de santé.

ARTICLE 7 :

L'arrêté n°2012065-0008 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 : Le directeur par intérim du Groupe Hospitalier SAINT-LOUIS, LARIBOISIERE - FERNAND WIDAL est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012



Philippe SUDREAU



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012359-0002

**signé par Directeur du groupe hospitalier Necker Enfants malades
le 24 Décembre 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature - Hôpital
Universitaire Necker- Enfants Malades

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2012 -

Le directeur par intérim du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial n° 2010-285 portant nomination de Monsieur Serge Morel aux fonctions de directeur par intérim du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,

Vu l'arrêté directorial n° 2010-295 portant nomination de directeurs adjoints au groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Sylvie Escalon, Directrice du groupe hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Mohamed Benrejda, Chargé de mission, Directeur du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe D de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;
- Madame Laure Boquet, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, G et H (2° et 3°) de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;
- Madame Laure Boquet, Directrice-adjointe chargée par intérim de la Direction des Affaires Médicales, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;

- Madame Sabine Dupont, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B et G de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;
- Madame Marie Laurent-Deugnier, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et F de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;
- Madame Eliane Sujol-Chieze, Directrice-adjointe chargée de la Direction de la Qualité et des Relations avec les Usagers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe E de l'arrêté DG n° 2011-0072 ;
- Madame Fabienne Marion, Coordinatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et B de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;
- Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé.

ARTICLE 3 :

En cas d'empêchement de Madame Laure Boquet, Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Séverine Delalande, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Laure Boquet ;
- Madame Stéphanie Pierret, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Laure Boquet ;

En cas d'empêchement de Madame Laure Boquet, Directrice-adjointe chargée par intérim de la Direction des Affaires Médicales ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie Siedlarz, Attachée d'administration hospitalière chargée du Bureau du Personnel Médical, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Laure Boquet ;

En cas d'empêchement de Madame Sabine Dupont, Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Christine Rouzeau, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Sabine Dupont ;

En cas d'empêchement de Madame Marie Laurent-Deugnier, Directrice adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Sophie Kerambellec, Ingénieur, Adjointe à la Directrice adjointe chargée des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Marie Laurent-Deugnier ;
- Madame Béatrice Astié-Duthois, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Marie Laurent-Deugnier ;

En cas d'empêchement de Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie Vernhes, Attachée d'administration hospitalière, chargée du suivi des marchés et des finances à la Direction des Travaux , à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Laurent Villard.

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

A. aux administrateurs de garde en premier :

- Madame Laure Boquet, Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, et par intérim de la Direction des Affaires Médicales,
- Madame Hélène Coulonjou, Directrice adjointe, exerçant principalement ses fonctions hors du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,
- Madame Sabine Dupont, Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines,
- Madame Sylvie Escalon, Adjointe au directeur, Directrice adjointe chargée de la Direction de la Stratégie, des Projets et du Projet Laennec,
- Madame Elisabeth Guillaume, Directrice adjointe exerçant principalement ses fonctions hors du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,
- Madame Marie Laurent-Deugnier, Directrice adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable,
- Madame Fabienne Marion, Coordinatrice générale des Soins,
- Madame Laurence Vo-Dinh, Directrice adjointe exerçant principalement ses fonctions hors du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades ;

B. aux administrateurs de garde en second :

- Madame Béatrice Astié-Duthois, Responsable des Services Economiques,
- Madame Sandrine Bréard, Adjointe au Responsable du service de la Gestion Administrative des Patients,
- Madame Nadine Durand, Responsable du service de la Gestion Administrative des Patients,
- Madame Valérie Franvil, Régisseur,
- Monsieur Patrick Littauer, Responsable des Affaires Générales,
- Madame Christine Rouzeau, Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines,
- Madame Nathalie Siedlarz, Responsable du service du Personnel médical,
- Monsieur Eric Valin, Responsable de la Gestion des carrières et du Budget à la Direction des Ressources Humaines.

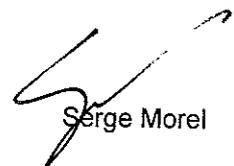
ARTICLE 5 :

L'arrêté n° 2012206-0002 de délégation de signature du 24 juillet 2012 est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le directeur par intérim du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris,
Le 24 décembre 2012


Serge Morel



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012359-0003

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du directeur
du groupe hospitalier Necker- Enfants malades
en matière de marchés publics

Arrêté de délégation de signature n° 2012-

Le directeur par intérim du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2011-0073 DG du 9 mai 2011 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1 : délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- Madame Laure Boquet, Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, par intérim de la Direction des Affaires Médicales,
- Madame Sylvie Escalon, Adjointe au directeur, Directrice adjointe chargée de la Direction de la Stratégie, des Projets et du Projet Laennec,
- Madame Sabine Dupont, Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines,
- Madame Marie Laurent-Deugnier, Directrice adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable,
- Madame Elaine Sujol-Chieze, Directrice adjointe chargée de la Direction de la Qualité et des Relations avec les Usagers,
- Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements.

ARTICLE 2 : délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A suivants, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire des marchés supérieurs à 10 000 euros ainsi que de la signature des marchés correspondants :

- en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie Laurent-Deugnier, Madame Béatrice Astié-Duthois, Attachée d'administration, et Madame Sophie Kerambellec, Ingénieur ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent Villard, Madame Nathalie Vernhes, Attachée d'administration.

ARTICLE 3 : la présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n° 2011-00073 DG du 9 mai 2011 et conformément à l'arrêté n° 2007-0314 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : l'arrêté de délégation de signature n° 2012-0009 du 1^{er} mars 2012 est abrogé.

ARTICLE 5 : le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris,
le 24 décembre 2012

Serge Morel

1/1